

06 JAN. 1993

A A A - TELEC

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 280.400 FRANCS

SIEGE SOCIAL : 36, rue de Romainville - 93260 - LES LILAS

R.C.S. BOBIGNY B : 328 478 631 (87 B 06755)



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 DECEMBRE 1992

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 Décembre 1992, il est littéralement extrait ce qui suit :

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur la proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de transférer le siège social de la société, à compter de ce jour, à :

* 78640 - SAINT GERMAIN DE LA GRANGE, Parc d'Activités de la Vallée Yart, rue Edmond Benoist, BP 14.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts de la société qui est désormais libellé comme suit :

Article 4 - Siège Social - Succursales :

Le siège de la société est à :

* 78640 - SAINT GERMAIN DE LA GRANGE, Parc d'Activités de la Vallée Yart, rue Edmond Benoist, BP 14.

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait et mention.
Le Président Directeur Général.
J. LE BOURGEOIS

*Certifié conforme
le PDG.*

